

	RELEVÉ DE CONCLUSION CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU MARDI 18 JANVIER 2022	RC-CVS – 01-2022
---	--	-------------------------

Date de réunion	18 janvier 2022	Lieu de réunion	Salle de Conseil
------------------------	------------------------	------------------------	-------------------------

Début de réunion	9 heures 40	Fin de réunion	10 heures 40
-------------------------	--------------------	-----------------------	---------------------

Ordre du Jour :

- *Approbation du Relevé de Conclusion de la séance du 14 décembre 2021*
- *Délibération n° 01-2022 – EPRD 2021 – Décision modificative n° 08 – Ouvertures et virements de crédits*
- *Délibération n° 02-2022 – EPRD 2022 – Décision modificative n° 01 – complément du forfait global soins 2022*
- *Délibération n° 03-2022 – EPRD 2022 – Modification du budget et des tarifs hébergement suite à la parution de l'arrêté du 23 décembre 2021 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées*
- *Délibération n° 04-2022 – EPRD 2022 – Décision modificative n° 02 – Augmentation du budget hébergement 2022*
- *Questions diverses sur le fonctionnement et la vie au sein de l'EHPAD*

Madame RUGET ouvre la séance à 9h40.

Madame RUGET signale aux membres que deux résidents de l'EHPAD ont été invités à participer au Conseil de Vie Sociale de ce jour. Madame RUGET propose un tour de table afin que chaque membre puisse se présenter.

- Monsieur CALLEWAERT Daniel, Président du Conseil de Vie Sociale, ancien membre du Conseil d'Administration et époux de Madame CALLEWAERT, résidente de l'EHPAD. Il indique qu'il est très satisfait d'avoir confié son épouse à la Résidence La Belle Epoque.
- Madame HIBON Marie Françoise, Représentant l'association « les Blouses Roses » au sein de l'EHPAD.
- Monsieur BLOND Patrick, représentant des familles au sein du Conseil de Vie Sociale et du Conseil d'Administration et fils de Madame BLOND, résidente de l'EHPAD. Il indique également être très satisfait d'avoir confié sa maman à la Résidence La Belle Epoque.
- Monsieur LALLART Francis, Lieutenant-Colonel en retraite venant de Dijon dans le cadre d'un rapprochement familial puisque originaire de Quesnoy sur Deûle. Résident de l'EHPAD depuis novembre 2021, il se dit très satisfait de son entrée à la Résidence.
- Madame BELMONTE Fatiha, Coordinatrice Opérationnelle des Services des EHPAD de Mouvaux et Bondues.

- Monsieur FLEURI Moïse, Résident de l'EHPAD depuis le mois de juillet 2021. Il est très satisfait de son entrée à la Résidence et se dit « être au paradis ». C'est un vrai plaisir pour lui d'être résident à l'EHPAD.
- Madame LECLERCQ Aurélie, Coordinatrice paramédicale des EHPAD de Mouvaux et Bondues.
- Madame GRYSO Sophie, praticienne en psychomotricité des EHPAD de Mouvaux et Bondues.
- Madame GUIOT Gabrielle, Représentante des résidents au sein du Conseil de Vie Sociale et résidente à l'EHPAD depuis janvier 2019. Elle se dit également satisfaite d'être entrée à la Résidence.
- Madame HOUZE Charline, Responsable financière des EHPAD de Mouvaux et Bondues et secrétaire des instances.
- Madame CHATELAIN Maryse, Bénévole au sein de l'EHPAD et ancienne Présidente du Conseil de Vie Sociale. Ses parents ont également été résidents au sein de la Belle Epoque.
- Madame COULIBALY Pascale, Représentante des familles au Conseil de Vie Sociale et fille de Madame VERGOTTE Simone, résidente de l'EHPAD depuis décembre 2019. Elle se dit également très satisfaite d'avoir confié sa maman à la Résidence.
- Madame CASTEELE Lydie, Responsable des Soins des EHPAD de Mouvaux et Bondues.
- Madame RUGET Caroline, Directrice des EHPAD de Mouvaux et Bondues.

Madame RUGET souhaite informer les membres que Madame PENET Christelle, Responsable des Soins de Mouvaux a repris son travail à la suite d'un arrêt maladie en mi-temps thérapeutique afin de pouvoir continuer ses soins. Un travail a été mené avec l'équipe Cadre et Christelle sur un projet un peu différent de ce qu'elle faisait au sein de l'EHPAD. L'EHPAD souhaite en effet développer une meilleure prise en charge des soins cutanés des résidents et développé une réelle expertise. Christelle PENET a démarré un Diplôme Universitaire « Plaies et Cicatrisation » chez la personne âgée qu'elle finalisera cette année, ce qui lui confère une expertise réelle en la matière.

L'objectif est le suivant : mieux accompagner les problématiques de plaies, de cicatrisation et d'escarres, auprès des résidents de Mouvaux mais aussi de Bondues. C'est un sujet particulièrement prégnant chez une personne âgée dont la peau est fragilisée par l'âge et la dépendance. Ce sont également des problématiques liées à la fin de vie, avec des risques de développement d'escarres douloureux. Il est donc question de prévention, de soins de confort et d'accompagnement dans le temps. Cette dimension est importante en EHPAD et il faut continuer à l'améliorer. Cette mission a donc été confiée à Christelle PENET avec un projet qui sera, à moyen et long terme, de développer plus largement nos expertises en soins infirmiers en particulier s'agissant de la prise en charge de la douleur mais aussi l'accompagnement de la fin de vie. Le développement de ces expertises permet aux futurs résidents de trouver en EHPAD des soins dont ils ne bénéficient pas forcément seuls à domicile.

Madame RUGET rappelle aux membres que l'EHPAD développe aussi depuis quelques années une approche en soins de confort, soins bien-être, la relaxation, la détente, dont la prise en charge est dignement représentée par Aurélie et Sophie aujourd'hui présentes au CVS.

D'autres dimensions sont également importantes au sein de l'EHPAD comme la question du bien-vivre dans une ambiance chaleureuse, joyeuse, les animations, les repas, etc.

Monsieur CALLEWAERT prend la parole et trouve ce projet pertinent prouvant l'utilité d'un EHPAD par rapport au maintien à domicile qui devient à un moment donné très difficile voir quasiment impossible. L'EHPAD permet de retrouver un confort de vie qui est à valoriser et à faire connaître. Il a toutes les justifications de prise en charge médicale des personnes âgées.

A la suite de cette discussion, Madame RUGET aborde l'ordre du jour et informe les membres que les sujets sont essentiellement financiers et qu'ils doivent être évoqués en Conseil de Vie Sociale pour avis avant présentation au Conseil d'Administration.

Adoption du relevé de conclusion de la séance du 14 décembre 2021

Le relevé de conclusion est adopté à l'unanimité.

Madame RUGET informe les membres de la clôture du budget 2021 et qu'il y a lieu de procéder à quelques ajustements budgétaires et comptables sur la journée complémentaire.

A ce sujet, Madame RUGET laisse la parole à Madame HOUZE, responsable financière de l'EHPAD.

Délibération n° 01-2022 – EPRD 2021 – Décision modificative n° 08 – Ouvertures et virements de crédits

Madame HOUZE informe les membres qu'il s'agit de la 8^{ème} et dernière décision modificative de l'EPRD 2021 puisque celui-ci sera clôturé le 31 janvier 2022.

Madame HOUZE indique qu'une ouverture de crédits à hauteur de 130 000 € a été effectuée, générée par le remboursement des salaires des agents mis à disposition de Mouvaux à Bondues. Ce montant a été directement réinjecté sur les comptes présentant un solde débiteur notamment les comptes d'alimentation, d'électricité, de chauffage, d'eau, etc. A noter que ces dépenses ont subi de fortes augmentations engendrées par la hausse du prix des fluides et indépendamment des consommations de l'EHPAD.

Madame HOUZE donne ensuite des explications sur le processus de virement de compte à compte et/ou de groupe à groupe en informant les membres qu'il s'agit de reprendre les sommes des comptes créditeurs pour aller abonder les comptes débiteurs et les amener au plus près de 0.

Délibération n° 02-2022 – EPRD 2022 – Décision modificative n° 01 – complément du forfait global soins 2022

Madame HOUZE informe les membres que l'arrêté de l'ARS reçu le 1^{er} décembre 2021 indique en son article 2 la base reconductible du forfait global soins pour 2022. Celui-ci a fait l'objet d'une revalorisation par rapport à ce qui avait été annoncé lors de la présentation de l'EPRD 2022 en octobre 2021.

Le forfait global soins est porté à **1 129 652.77 €** soit une augmentation de **81 764.49 €** par rapport au prévisionnel. Ce montant est essentiellement intégré aux dépenses de personnel puisqu'il s'agit d'une compensation liée aux revalorisations salariales des aides-soignants, des infirmiers.

Madame RUGET indique que l'Etat honore ses engagements et reconduit pour l'année 2022 la prise en charge de ces revalorisations.

Délibération n° 03-2022 – Modification du budget et des tarifs hébergement 2022 et délibération n° 04-2022 – EPRD 2022 – Décision modificative n° 02 – modification du budget hébergement 2022

Madame HOUZE indique aux membres que suite à la réception de l'arrêté en date du 23 décembre 2021 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées, le taux d'augmentation a été porté à **1.97 %** pour l'année 2022.

Pour rappel, le budget prévisionnel hébergement 2022 présenté en octobre 2021 avait été travaillé sur une base d'augmentation de 0.46 % (reconduction 2021) dans l'attente de réception de l'arrêté 2022.

Au vu des nouveaux éléments, il a été procédé à un ajustement du budget hébergement et des tarifs à appliquer sur l'année 2022.

Le budget hébergement est porté à **1 935 098.04 €** soit une augmentation de **24 943.70 €**. Cette somme est directement réinjectée sur les comptes de dépenses du groupe 1 dépenses relatives à l'exploitation notamment les comptes d'électricité, de chauffage et d'eau. Cette augmentation génère de ce fait une modification des tarifs pour les résidents présents à l'EHPAD au 31 décembre 2021. Ceux-ci subissent une augmentation d'environ 1 € journalier par rapport aux tarifs annoncés en octobre 2021.

Discussion

Monsieur CALLEWAERT fait remarquer que les retraites n'ont augmenté que de 1.1% et que le coût d'un hébergement en EHPAD devient lourd en dépassant les 2 400 € par mois.

Madame RUGET rappelle aux membres que l'EHPAD est en tarif réglementé et que cet arrêté s'impose au budget. A noter que ce taux porté à 1.97 % est inédit mais en inadéquation avec les souhaits du Conseil d'Administration sur la stabilisation des tarifs appliqués à l'EHPAD mais également sur le maintien de ceux-ci en cohérence avec le niveau des retraites.

Monsieur CALLEWAERT informe les membres qu'il a écrit à Madame BOURGIGNON, Ministre déléguée chargée de l'autonomie pour lui signaler que les frais de séjour sont déductibles sur les impôts à hauteur de 25% sur 10 000 €. Il lui a donc indiqué que ce seuil de 10 000 € était bien en deçà d'un coût d'hébergement en EHPAD et a demandé l'augmentation de ce seuil. Elle lui a répondu en indiquant dans son courrier les aides dont les résidents et familles peuvent bénéficier. Il indique être en attente d'une réponse plus favorable à sa demande.

Dans le cadre des prochaines élections présidentielles, Monsieur CALLEWAERT indique vouloir relancer ce débat car « ce petit plus » permettrait d'équilibrer les dépenses des usagers et familles. Il signale également aux membres que lorsqu'un résident est reconnu en GIR 1 ou 2, il peut bénéficier d'une carte d'invalidité délivrée par la MDPH et permet l'attribution d'une demie part supplémentaire sur la totalité des revenus fiscaux. Madame RUGET le remercie pour cette information très intéressante et ne manquera pas d'en faire part aux familles.

A la suite de cette discussion, Madame RUGET interroge les membres afin de savoir s'ils souhaitent aborder des sujets liés directement au fonctionnement et à la vie au sein de l'EHPAD.

Madame GUIOT informe les membres qu'elle a rencontré un problème dans le courant de la semaine avec l'appel malade de sa chambre. En effet, après avoir fait appel, aucun membre du personnel ne s'est présenté. Après vérification, il apparaît que la pile de l'appel malade était défectueuse. Celle-ci a été changée et le fonctionnement de l'appel malade est revenu à la normale.

Madame COULIBALY souhaite savoir si le système des appels malade sera le même dans le nouvel EHPAD. Madame RUGET répond par la négative et qu'une étude est actuellement menée sur les spécificités techniques des différents systèmes existants afin d'avoir un appel malade tout

à fait approprié aux résidents. A noter que chaque système présente des avantages et des inconvénients. Madame RUGET précise qu'elle souhaiterait un système qui soit porté par le résident de telle sorte qu'il puisse toujours l'avoir sur lui. A noter que sur certains profils de résidents, ce système peut être compliqué à gérer notamment par la perte de celui-ci.

Madame GUIOT demande à quel moment le nouvel EHPAD sera fonctionnel. Madame RUGET indique que les travaux ont démarré en septembre 2021 et que sauf aléas notamment liés à la crise sanitaire, le nouvel EHPAD ouvrira ses portes au cours du premier semestre 2023.

Madame COULIBALY demande si les familles ont accès au relevé de conclusion. Madame RUGET indique que ceux-ci sont mis sur le site internet de l'établissement et affichés au sein de l'EHPAD. Madame COULIBALY fait remarquer qu'elle a peu de retours des familles, ce que confirme Monsieur BLOND et Monsieur CALLEWEART.

Monsieur CALLEWAERT indique regarder régulièrement le livret de doléances qui se trouve au niveau de l'accueil et que celui-ci ne relève aucun dysfonctionnement grave ou sérieux.

Monsieur CALLEWAERT informe les membres qu'il est à disposition des familles avec Monsieur BLOND et Madame COULIBALY puisqu'ils sont une interface entre la Résidence et les familles.

Madame RUGET informe les membres qu'un travail sera mené prochainement sur le livret d'accueil qui révoquera le Conseil de Vie Sociale, son rôle et ses représentants. Le livret actuel est transmis aux futurs résidents et familles lors de l'inscription ainsi qu'un feuillet consacré au Conseil de Vie Sociale avec un coupon détachable que les résidents ou familles peuvent compléter avec leurs coordonnées afin d'être contactés par les représentants.

Madame CHATELAIN souhaite savoir si le journal interne de l'établissement « Clin d'œil » existe toujours. Madame RUGET informe les membres qu'il a été décidé de l'arrêter puisque la communication se fait actuellement sur les réseaux sociaux. Madame RUGET indique également que le journal interne apportait beaucoup de contraintes notamment sur le coût de l'impression mais aussi au niveau de la bibliothèque nationale de France à qui l'EHPAD doit verser des droits. Monsieur CALLEWAERT fait remarquer qu'il était intéressant de voir les entrées des nouveaux résidents mais également les décès, ne serait-ce pour présenter les condoléances aux familles si une rencontre se faisait à l'extérieure de l'EHPAD.

Madame RUGET comprend cette remarque et propose la mise en place d'un nouveau moyen de communication à ce sujet. Pour information, Madame BELMONTE indique aux membres que chaque faire-part de décès est affiché au niveau de l'accueil de la Résidence.

Monsieur BLOND souhaite savoir s'il serait envisageable que les membres du Conseil de Vie Sociale soit destinataire lors de l'envoi des documents des instances d'un document reprenant l'identité des nouveaux résidents ainsi que l'identité des résidents qui nous ont quitté. Madame RUGET accorde cette demande. Madame HOUZE en prend bonne note et transmettra la liste des entrées et sorties des résidents lors de l'envoi des prochains documents aux membres du Conseil de Vie Sociale.

Les membres n'ayant plus de questions et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 40.

ETAIENT PRESENTS	
NOM	FONCTION
Madame RUGET Caroline	Directrice de l'EHPAD
Monsieur CALLEWAERT Daniel	Président du CVS, Membre honoraire,
Monsieur BLOND Patrick	Représentant des familles

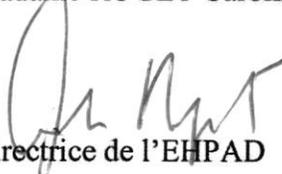
Madame COULIBALY Pascale	Représentante des familles
Madame GUIOT Gabrielle	Représentante des résidents
EXCUSES	
Madame OSTYN Micheline	Représentante des résidents
Madame DELMOTTE Cécile	Invitée, Responsable cuisine
Madame COURONNEL Séverine	Invitée, Responsable hôtelière, lingerie, technique
Madame PENET Christelle	Invitée, Responsable des soins
INVITES	
Monsieur LALLART Francis	Résident de l'EHPAD, Invité
Monsieur FLEURI Moïse	Résident de l'EHPAD, Invité
Madame BELMONTE Fatiha	Invitée, Cadre socio-éducatif, Coordinatrice opérationnelle des services
Madame CASTEELE Lydie	Invitée, Responsable des Soins
Madame GRYSON Sophie	Invitée, Praticienne en psychomotricité
Madame LECLERCQ Aurélie	Invitée, Coordinatrice paramédicale
Madame HOUZE Charline	Invitée, Responsable financière, secrétaire de séance

Monsieur CALLEWAERT Daniel



Président du CVS

Madame RUGET Caroline



Directrice de l'EHPAD